

LA PRÉSENTATION DU BUDGET

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, le premier ministre peut-il nous garantir aujourd'hui que l'exposé budgétaire sera prononcé dans cette enceinte et par le ministre des Finances ici présent?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, il sera prononcé ici même par le ministre des Finances ici présent et il sera bigrement meilleur que les budgets antérieurs présentés ici.

Des voix: Bravo!

* * *

LA PUBLICITÉ DU GOUVERNEMENT

L'ADJUDICATION DES CONTRATS—L'APPLICATION DES NOUVELLES DIRECTIVES

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au très honorable premier ministre au sujet de l'affaire Lawson Murray-Wilson. Elle porte sur la déclaration du premier ministre selon laquelle les nouvelles directives qu'il a promis de nous montrer bientôt interdisent, semble-t-il, le conflit d'intérêts apparent ou réel dans lequel s'est trouvé le ministre des Finances à l'égard de ce contrat.

Compte tenu du mécontentement que suscitaient chez les conservateurs et les néo-démocrates les arguments étroitement légalistes qu'invoquait généralement l'ex-premier ministre Trudeau en prétendant que ce qui est légal est acceptable, pourquoi l'actuel premier ministre n'a-t-il pas, en prévision des nouvelles directives, donné l'ordre à ses ministres d'adopter la conduite qui s'impose parce que c'est un comportement normal pour eux et non simplement parce qu'il n'existe aucune directive les y obligeant?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je ne suis pas certain d'avoir bien compris toute la question, mais j'approuve toutefois les allusions de mon collègue selon lesquelles les directives sont inutiles si l'on en accepte pas à la fois l'esprit et la lettre avec enthousiasme. Lorsque j'ai parlé de directives, j'ai déclaré à l'époque de la nomination des ministres que j'établirais une série de directives plus strictes dès que possible. J'ai exigé de mes ministres ce que souhaiterait mon collègue, soit les normes de conduite les plus exigeantes possibles. Ils les ont respectées. On peut trouver de temps à autre à redire aux procédures d'octroi des contrats. Là encore, j'ai l'intention de proposer de nouvelles procédures qui seront bien supérieures. Il va sans dire qu'il ne doit pas exister le moindre doute quand à l'intégrité et à l'honnêteté du ministre des Finances, qui est totalement à l'abri de tout reproche.

LA PRÉSENTATION DES NOUVELLES DIRECTIVES

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, je n'ai jamais mis en doute l'intégrité et l'honnêteté du

Questions orales

ministre des Finances. J'ai demandé au premier ministre si les nouvelles directives empêchent ce genre de situation de se produire et, dans l'affirmative, pourquoi il n'a pas demandé à son ministre et à son cabinet de se conduire de cette façon avant l'entrée en vigueur des directives puisqu'ils savent que c'est ce qu'ils doivent faire?

Si les directives n'empêchent pas ce genre de chose de se produire, c'est qu'elles sont trop souples et nous ne le saurons que lorsque nous les aurons vues. Quand pourrions-nous les examiner? Et quand le premier ministre dira-t-il—comme il devrait le faire à mon avis—que le gouvernement aurait dû agir de façon à éviter toute possibilité de conflit d'intérêt même avant l'entrée en vigueur des directives, étant donné que les anciennes directives manquent de précision et les nouvelles peut-être aussi?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je partage l'appréhension de mon collègue dont l'argument est valable, je dois l'admettre. Comme certains de mes collègues du secteur privé le savent bien, lorsque j'étais président-directeur général de la société Iron Ore du Canada, j'ai imposé aux cadres de la société les normes les plus strictes et les plus exigeantes jamais appliquées au Canada en matière de conflits d'intérêts. Voilà le genre de normes que nous devons suivre. Je puis vous assurer que les directives qui seront déposées seront les plus strictes jamais imposées aux hommes politiques fédéraux.

M. Blaikie: Empêchez que ce genre de situation ne se reproduise.

* * *

LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT

LES DROITS DE PÉAGE

M. Joe Reid (St. Catharines): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Alors que le secteur maritime est dans le marasme, que l'activité des chantiers de construction navale et des expéditeurs ralentit et que le trafic sur la Voie maritime du Saint-Laurent diminue rapidement, le ministre pense-t-il que le moment est bien choisi pour augmenter les droits d'éclusement exigés sur ce grand réseau fluvial?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, je voudrais répondre au député en lui rappelant qu'il y a quelques mois nous avons dit que le gouvernement avait l'intention de maintenir les droits de péage à leur niveau actuel. Pour l'instant, on n'envisage pas de les augmenter. Le député doit savoir que pour augmenter ces droits, il faudra procéder à des consultations et obtenir aussi la collaboration des autorités américaines.